

adopté

SÉNAT

le 3 juin 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification de la Convention entre la République française et la République socialiste de Roumanie relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale, signée à Paris le 5 novembre 1974.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 272 et 347 (1974-1975).

## Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention entre la République française et la République socialiste de Roumanie relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale, signée à Paris le 5 novembre 1974, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 3 juin 1975.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) **Nota.** — Voir le document annexé au n° 272 (1974-1975), Sénat.